

LE COURANT MUNICIPAL

Décembre 2013

Volume 19 no 6



Rang de la Rivière-Batiscan Nord-Est

Sommaire

Éditorial

Fébrilité de décembre 3

Mot du maire

Vœux des Fêtes 3

Communiqués du bureau

Résumé des séances du conseil 4

Règlement relatif au stationnement, applicable
par la Sûreté du Québec 4

Activités hivernales 4

Collecte des ordures 4

Congé des Fêtes 4

La réforme du cadastre québécois, ça vous concerne . 5

Message du service d'urbanisme 6

Feux à ciel ouvert 6

Divers

Filles d'Isabelle 7

Chevaliers de Colomb 7

Michel Louvain en spectacle 7

Association des loisirs 7

Biblio Émilie Bordeleau 7

Société d'histoire 8

Association des personnes aidantes
de la Vallée de la Batiscan 8

Changements importants au sein de l'équipe
médicale du CSSS de la Vallée de la Batiscan 8

Super Party des Fêtes 9

Chambre à louer 10

Tu cherches un emploi ? Tu as entre 16 et 35 ans? . 10

Agenda des activités et événements locaux 10

Calendriers et informations sur les collectes 11-12

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa
Bibliothèque nationale du Québec, Montréal
Tirage : 535 copies
Production : Lucille Bédard
Révision : Guy-Paul Beaudoin
Prochaine parution : Février 2014
Date de tombée : 31 janvier 2013

Municipalité de Saint-Stanislas
33, rue du Pont
Saint-Stanislas QC G0X 3E0
Tél. : 819-840-0703

**Heures d'ouverture du bureau
municipal :**

Lundi 8 h à 12 h et 13 h à 17 h
Mardi 8 h à 12 h et 13 h à 17 h
Mercredi 8 h à 12 h et 13 h à 17 h
Jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi 8 h à 12 h

Fébrilité de décembre

La fébrilité qu'apporte cette période du temps des Fêtes nous amène à nous dépasser. Que ce soit dans la décoration qui, en plus du dépassement, nous donne la patience de trouver la fameuse petite ampoule qui fait que le jeu de lumières au complet n'allume pas. Que ce soit dans la cuisine à préparer le bon repas traditionnel du temps des Fêtes ou à expérimenter de nouvelles recettes. Cette période devient un tourbillon où l'on troque la tondeuse pour la pelle afin de déplacer le beau tapis blanc si lumineux qui, parfois, prend trop de place mais qui contribue au décor féérique des villes et des villages.

La Guignolée marque le départ de cette période festive où le plaisir et la générosité sont aux rendez-vous. C'est aussi un moment de bilan qui nous mène aux résolutions du Nouvel An. La féerie de cette période de l'année fait annuellement son œuvre et rassemble à tout coup les familles, les amis et les collègues. 2014 ouvrira la porte à de nouveaux défis et à de nouvelles expériences. La sagesse, c'est ce qu'on acquiert, semblerait-il, avec les années.

Tout est en œuvre pour que cette période soit heureuse, que ce soit par le support des organismes constitués de bénévoles qui récoltent pour redistribuer ensuite ou qui raccompagnent pour la sécurité des gens qui célèbrent. Il n'en tient qu'à nous d'en profiter pour le bonheur et la sécurité de tous.

Quel bon moment pour mettre en valeur les produits de notre terroir. Les marchés sont remplis de produits maisons.

Monsieur Beaudoin et monsieur Trudel font partie de ces gens inspirants, qui ont donné le goût à des plus jeunes de s'impliquer dans la politique municipale.

Par sa plume, monsieur Beaudoin mettait joliment la table aux autres sujets forts intéressants lors de ses éditoriaux. Nous tentons de poursuivre cette tradition. Quel défi!

Joyeuses Fêtes

Doris Jacob



Meilleurs vœux !

Voici venu le temps des réjouissances !

*Nous profitons de ce moment privilégié pour vous offrir
tous nos vœux de paix et de bonheur*

*Que le nouvel An soit gage d'un avenir prometteur
pour vous et les vôtres*

*Les conseillers et les employés
de la Municipalité de Saint-Stanislas
se joignent à moi pour vous souhaiter*

Joyeuses Fêtes !

*Alain Guillemette
Maire*

COMMUNIQUÉS DU BUREAU

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance régulière tenue le 11 novembre 2013 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois d'octobre 2013 pour un total de 223 724,24 \$;
- Nomination du conseiller Alain Déry en tant que remplaçant officiel du maire Alain Guillemette pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux en cas d'incapacité d'agir de ce dernier;
- Nomination des maires suppléants pour l'année 2014 : Claude Cossette (janvier-février-mars), Guylaine Charest (avril-mai-juin), Alain Déry (juillet-août-septembre) et Lise Déry (octobre-novembre-décembre);
- Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne;
- Autorisation d'inscription pour la formation de deux nouveaux élus municipaux;
- Accord de dérogation mineure pour la propriété située au 730, Route 352 concernant la construction d'un bâtiment accessoire dont la hauteur et la superficie dérogent au règlement de zonage;
- Appui au projet de cuisine artisanale au 21, rue Trudel.

Séance régulière tenue le 2 décembre 2013 :

- Approbation des prévisions budgétaires révisées 2013 de l'OMH de St-Stanislas;
- Approbation des prévisions budgétaires 2014 de l'OMH de St-Stanislas;
- Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2014 comme suit :

13 janvier	7 avril	7 juillet	6 oct.
3 février	5 mai	4 août	3 nov.
3 mars	2 juin	2 sept.	1 ^{er} déc.

- Le conseil décrète la journée du 8 décembre « Journée contre l'intimidation »
- Nomination des conseillers à titre de représentants de la Municipalité de Saint-Stanislas sur différents comités externes et octroi des responsabilités à chaque conseiller relativement aux dossiers internes de la Municipalité;

- Octroi d'un montant de 125 \$ à la compagne de financement du Noël du Pauvre;
- Autorisation d'achat de six Ipad 2 pour les membres du conseil municipal;
- Versement d'une quote-part à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont, représentant 20 % de ses prévisions budgétaires;
- Octroi de contrat pour l'achat et l'installation de clôtures à *Clôtures Nord Sud*, dans le cadre du projet de mise aux normes du réseau d'aqueduc de la Municipalité;
- Suite au démantèlement du poste de surpression situé sur le lot 605-1, la Municipalité procédera à une vente aux enchères dudit terrain. Un appel d'offres public sera publié au début de l'année 2014 ;
- Commandite à l'AQDR des Chenaux pour la tenue du dîner annuel des rois le 12 janvier prochain;

RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT – APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

En vertu de l'article 7 du Règlement relatif au stationnement, « *Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.* ».

ACTIVITÉS HIVERNALES

La piste de ski de fond est maintenant ouverte. Les entrées sont situées aux mêmes endroits que d'habitude, soit derrière le 1080, rue Principale et au 20, rue St-Gérard, à côté de la manufacture Natpro. Vous retrouverez un tracé de la piste à trois endroits différents sur le parcours. La piste est accessible à tous, y compris les visiteurs.

Quant à la patinoire, elle sera faite aussitôt que les conditions climatiques le permettront.

COLLECTE DES ORDURES

En raison de la fête de Noël, la collecte des ordures sera effectuée le **mardi 24 décembre**.



CONGÉ DES FÊTES

Veillez noter que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes, soit du **23 décembre au 3 janvier**.



LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS, ÇA VOUS CONCERNE!

En 1994, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a entrepris une vaste réforme du cadastre québécois. Cette opération d'envergure permettra de mettre à jour la représentation de toutes les propriétés privées du Québec. Ce programme est en grande partie financé par un tarif exigé lors de l'enregistrement des transactions immobilières. Dans notre municipalité, la rénovation cadastrale est maintenant débutée. Elle est effectuée par les arpenteurs-géomètres de la firme *Consortium ad hoc formé de Brodeur, L'Heureux, Durocher inc., de Châteauneuf, Tousignant, McClure, arpenteurs-géomètres et de Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre*, pour le compte de ce ministère.

Qu'est-ce que le cadastre et pourquoi le refaire?

Le cadastre est un plan sur lequel toutes les propriétés privées du Québec sont représentées et où l'on en précise les dimensions, la superficie totale, leur position par rapport aux propriétés voisines de même que la forme du terrain qu'elles occupent. Ce plan est fondamental pour l'enregistrement et la protection des droits des propriétaires. Les municipalités l'utilisent notamment à des fins de taxation.

Le cadastre actuel est aussi incomplet qu'inexact et il ne satisfait plus aux normes du Code civil du Québec en matière de droits de propriété. Comme il remonte à 1860, il ne représente fidèlement qu'à peine 50 % des propriétés privées découpées dans le territoire québécois. De plus, le plan n'a jamais été mis à jour systématiquement et on peut facilement confondre certains emplacements. Ces lacunes se traduisent parfois par des dépenses considérables pour ceux qui désirent se construire, rénover leur maison ou vendre leur propriété.

Au terme du programme de réforme, le cadastre québécois sera complet, fiable, informatisé et constamment à jour.

Quels travaux seront effectués dans notre municipalité?

Seul professionnel autorisé à effectuer des travaux de rénovation cadastrale, l'arpenteur-géomètre doit reconstituer une image aussi complète que fidèle de toutes les propriétés privées de notre municipalité et la reporter sur le nouveau plan de cadastre du Québec. Pour ce faire, il doit recueillir et analyser toutes les informations disponibles sur les propriétés, corriger les inexactitudes qui entachent les plans actuels, ajouter les propriétés qui ne figurent pas sur ces plans et regrouper sous un même numéro tous les lots ou parties de lots qui

constituent chacune des propriétés afin que le nombre de lots qui figurera sur le nouveau plan soit égal au nombre de propriétés privées du Québec. Si votre propriété regroupe plusieurs lots et que vous ne désirez pas que les numéros de ces lots soient remplacés par un numéro unique, pour des raisons de taxation, de zonage, d'hypothèque, de vente potentielle ou autre, vous devez le faire savoir à l'arpenteur-géomètre responsable des travaux.

Votre collaboration est essentielle... à plusieurs égards

Avant le début des travaux de réforme cadastrale, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune communiquera par écrit (si ce n'est déjà fait) avec tous les propriétaires fonciers de la municipalité pour solliciter leur collaboration afin de faciliter les travaux de l'arpenteur-géomètre. Celui-ci a accès aux titres de propriétés et aux autres documents publics déposés au bureau de la publicité des droits, mais seul le propriétaire détient les documents privés, tels les certificats de localisation, les plans d'arpentage, les descriptions techniques, les contrats de vente sous seing privé qui n'ont pas été enregistrés au bureau de publicité des droits, les procès-verbaux de bornage, etc. Si vous avez l'un de ces documents en main, nous vous recommandons d'en faire parvenir une copie à l'arpenteur-géomètre à l'adresse suivante :

Monsieur Yvan L'Heureux, arpenteur-géomètre
Consortium ad hoc formé de Brodeur, L'Heureux,
Durocher inc., de Châteauneuf, Tousignant,
McClure, arpenteurs-géomètres
et de Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre
570, 6^e Avenue (secteur Grand-Mère)
Shawinigan QC G9T 2H2

Par ailleurs, si l'arpenteur-géomètre ou l'un de ses employés doit se rendre sur votre propriété pour prendre les mesures ou repérer les marques d'occupation en place (bornes, haies, clôtures, etc.) permettez-lui de circuler librement sur votre propriété. En cas de doute, demandez-lui de s'identifier.

Enfin, lorsque l'arpenteur-géomètre aura terminé son analyse et confectionné le nouveau plan, le Ministère vous fera parvenir le résultat de la rénovation cadastrale de votre propriété ainsi qu'une invitation à consulter le projet de plan et à formuler vos commentaires.

Vous souhaitez en savoir plus? Vous pouvez communiquer directement avec le Ministère, en composant, sans frais le 1-888-733-3720 ou consulter son site Internet à l'adresse suivante : www.mrnf.gouv.qc.ca/cadastre.

MESSAGE DU SERVICE D'URBANISME

Voici quelques règlements que nous aimerions vous rappeler, dans le but, le plus possible, de garder notre municipalité propre; si tous les citoyens font leurs efforts, le cachet de notre municipalité n'en sera que plus beau !

Tout d'abord, concernant l'entretien des terrains : Tout terrain doit être maintenu en état de propreté. Le terrain doit toujours être libre de broussailles, branches, mauvaises herbes, déchets, vieux meubles, carcasses d'auto, bidons, vieux matériaux de construction et tous autres rebuts ou matières inflammables ou nauséabondes.



Les constructions suivantes sont interdites dans la cour avant : Les contenants à vidanges (sauf ceux déposés temporairement lors des collectes de déchets). Donc, s'il vous plaît, veuillez laisser vos contenants sur le côté de votre résidence ou idéalement, dans la cour arrière, lorsque ce n'est pas le jour de la collecte.



Entreposage extérieur relié à un usage résidentiel : Dans toutes les zones, sur un terrain occupé par un usage résidentiel, seul est autorisé l'entreposage extérieur de bois de chauffage (7 cordes, dans la cour latérale ou la cour arrière). L'entreposage de véhicules moteurs hors service ou non immatriculés ainsi que l'entreposage de conteneurs sont strictement interdits.



Abri d'auto temporaire : Enfin, nous vous rappelons qu'il y a des normes à respecter concernant l'installation de votre abri d'auto temporaire. Il faut notamment vous assurer que lorsque les déneigeuses passeront, votre abri ne sera pas installé trop près de la rue. Alors si vous avez des interrogations sur les distances à respecter, n'hésitez pas à contacter les inspecteurs de la Municipalité au 819-840-0704.



Nous vous remercions de votre collaboration !

FEUX À CIEL OUVERT

Extrait du règlement numéro R2013-01 relatif à la prévention des incendies :

« Il est strictement interdit à toute personne d'allumer ou permettre que soit allumé un feu à ciel ouvert, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation à cet effet, émis par l'autorité compétente. Cette interdiction ne s'applique pas à un feu d'ambiance conforme à l'article 12.2.

L'autorité compétente peut accorder une telle autorisation lorsque le feu prévu ne constitue pas un risque pour la sécurité publique, en considérant les éléments suivants :

- les caractéristiques physiques du lieu;
- les combustibles utilisés, les dimensions du feu et les espaces de dégagement;
- les conditions climatiques prévisibles;
- la capacité du requérant à contrôler le feu qu'il entend allumer et la disponibilité d'équipements et de personnes pour l'extinction du feu en cas d'urgence.

12.2 Feux d'ambiance

Les feux d'ambiance sont autorisés uniquement aux conditions suivantes :

- le feu doit être confiné dans un contenant en métal, ou dans une installation faite de matériaux non combustibles, tels que pierres, briques ou blocs de béton et dont le diamètre intérieur ne peut excéder 0,75 mètre;
- le site du feu doit se situer à un minimum de 3 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible;
- le feu doit être sous la surveillance constante d'une personne d'âge adulte.

12.3 Matières interdites

Lors d'un feu d'ambiance ou d'un feu à ciel ouvert, il est interdit de brûler toutes matières, qui en raison de leurs propriétés, présentent un danger pour la santé ou l'environnement, notamment les matières explosives, gazeuses, corrosives, carburantes, ainsi que tout produit assimilé à une matière dangereuse. Il est aussi interdit de brûler des déchets domestiques, des pneus et toute substance composée de plastique ou de caoutchouc. »



FILLES D'ISABELLE Cercle Marie de l'Étoile

Les Filles d'Isabelle tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la partie de cartes tenue le 20 octobre dernier, soit par une commandite ou par leur participation. La régente, tout le conseil et les membres vous souhaitent un joyeux temps des Fêtes.

Line Guillemette, régente



CHEVALIERS DE COLOMB Conseil 2903

Les Chevaliers de Colomb vous souhaitent un joyeux temps des Fêtes, rempli d'amour et de paix, dans chacune de vos familles et vous remercient pour votre support lors des activités organisées par notre groupe.

*Jean-Pierre Veillette
Grand Chevalier*

MICHEL LOUVAIN EN SPECTACLE

Les Chevaliers de Colomb et l'Âge d'Or, en collaboration avec la Fabrique de St-Stanislas, s'unissent pour présenter le spectacle de **Michel Louvain**, dimanche le 16 février à 14 heures à l'église de St-Stanislas. Les billets sont en prévente au coût de 35 \$ au Marché Bonichoix et à la pharmacie de St-Stanislas. Pour informations, contactez Jean-Pierre Veillette au 418-328-4582, André Sanscartier au 418-328-8728 ou Lise Déry au 418-328-3151.

« Homme de passion, artiste dans l'âme, chanteur accompli ayant cumulé 56 années de carrière, Michel Louvain entreprend chaque projet avec le même professionnalisme et la même détermination qu'à ses débuts. »



Michel Louvain fait partie des icônes et ne cesse de nous émouvoir. Un public assidu assiste à ses spectacles afin de revivre à travers ses chansons de merveilleux souvenirs.

Interprète depuis toujours, l'artiste séduit avec ses grands succès et un choix judicieux de chansons qui anime un public averti.

Les modes passent, mais l'artiste demeure . . . »

ASSOCIATION DES LOISIRS

Tout récemment, Karine Brouillette et Maude Bureau se sont vu remettre chacune une plante offerte par le Carrefour Jeunesse-Emploi, afin de souligner leur implication auprès des jeunes notamment pour l'organisation du spectacle de Noël. On les voit ici en compagnie du maire Alain Guillemette qui était présent pour l'occasion.



Nous avons reçu la visite du Père Noël dimanche le 8 décembre dernier. C'est près de 60 enfants âgés entre 0 et 9 ans qui ont reçu un présent. Merci à toutes les personnes bénévoles qui ont contribué au succès de cet après-midi festif. Félicitations!



BIBLIO ÉMILIE BORDELEAU

L'artiste-peintre vedette pour les mois de janvier-février-mars sera madame Huguette Guillemette. Vous pourrez venir admirer ses œuvres à compter du 6 janvier, aux heures d'ouverture de la bibliothèque soit :

Lundi de 19 h à 20 h

Mardi de **14 h 30 à 16 h**

Mercredi de 19 h à 20 h

Fermée du 23 décembre au 3 janvier.

De retour le lundi 6 janvier 2014

Un échange de livres a eu lieu avec le réseau de Trois-Rivières le 10 décembre dernier. Nous avons un grand choix de volumes pour petits et grands et quelques nouveautés de revues dont *Le Guide de l'auto*, *Nature*, *Géo Plein Air* et quelques autres.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite un très joyeux temps des Fêtes.

Marie-Andrée Tessier, responsable

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Une suite aux répertoires de naissances, mariages et décès à Saint-Stanislas

Un *nouveau répertoire* des statistiques, naissances, mariages et décès survenus entre le 1^{er} janvier 1997 et le 16 novembre 2013 est maintenant disponible. Il fait suite au complément de 1986-96 et arrive à temps pour les cadeaux de Noël.

Cette brochure de 52 pages, en format 8 ½ x 11 pouces (recto) réalisée aux éditions J.T.M., sera présentée et mise en vente par l'auteure Janine Trépanier Massicotte lors des soupers des Fêtes des divers organismes locaux. Pour chaque livre vendu en décembre, un montant de 2 \$ sera remis à la Fabrique de St-Stanislas pour contribuer à l'entretien de notre église. Ce répertoire au coût de 15 \$ (18 \$ par la poste) et autres livres sur l'histoire locale sont également disponibles chez l'auteure au Manoir des deux rivières, 24, rue St-Gabriel, app. 2, sur rendez-vous (418-328-3255).

Note : *Le Circuit patrimonial des maisons et des gens qui ont marqué notre histoire* est maintenant en révision par le comité du livre de la Société d'histoire et sera publié au printemps. Joyeux Noël et Bonne Année à tous !

Janine T. Massicotte

ASSOCIATION DES PERSONNES AIDANTES DE LA VALLÉE DE LA BATISCAN

Service de répit à domicile « Détente entre bonnes mains »

Vous êtes parent d'un enfant handicapé ou atteint d'une maladie chronique? Vous hébergez un membre de votre famille ou un ami qui est en situation de perte d'autonomie?

Une enveloppe de 24 heures gratuites vous est offerte afin de vous offrir un service de répit à votre domicile. Du personnel qualifié et formé est disponible pour accompagner votre proche lorsque vous en avez besoin.

Pour vous permettre de prendre soin de vous afin de mieux prendre soin de votre proche!

Pour réserver votre place au service de répit à domicile « Détente entre bonnes mains », téléphonez au **819-840-0457** ou au **1-855-289-1390** (sans frais).

Bureau : 660, rue Principale, bureau 1
Saint-Luc-de-Vincennes

Par courriel : info@aidantsvalléebatiscan.org

Avec l'aide financière de la Fondation de la Fédération des médecins spécialistes du Québec



Un lien
naturel

Centre de santé et de services sociaux
de la Vallée-de-la-Batiscan

Changements importants au sein de l'équipe médicale du CSSS Vallée-de-la-Batiscan

Le CSSS Vallée-de-la-Batiscan a pour mission d'offrir des services de santé à l'ensemble de la population de son territoire. Notre service médical assure le suivi de la clientèle grâce à une équipe de médecins de famille répartie sur nos deux sites de CLSC. Nous tenons à informer la population de deux changements importants dans notre équipe médicale.

Après une période d'absence et dans le cadre de son retour au travail en octobre, Dre Cécile Guedes-Marchand modifiera son site de pratique pour le CLSC Ste-Geneviève-de-Batiscan. La continuité de suivi avec son médecin de famille est un avantage important, est encouragée, et pourra être maintenue sans démarches pour le transfert de dossier. Sa clientèle sera contactée de façon individuelle.

Enfin, nous sommes heureux d'annoncer que Dre Catherine Boilard-Lamontagne qui participait déjà à la couverture du service de consultations sans rendez-vous au CLSC de St-Tite se joindra à notre équipe pour l'ensemble de sa pratique dès le début novembre. Celle-ci a déjà une partie de sa clientèle de constituée et prendra de la nouvelle clientèle seulement par l'intermédiaire du Guichet d'accès pour la clientèle sans médecins. L'inscription à ce Guichet se fait grâce au formulaire disponible dans les CLSC et sur le site internet du CSSS Vallée-de-la-Batiscan.

Source : Amélie Germain-Bergeron
Conseillère-cadre aux communications
418-365-7555 poste 5617

CHAMBRE À LOUER

Au Petit Versailles, 1355, rue Principale à Saint-Stanislas. Une chambre de disponible avec vue sur le village. Hébergement pour personnes âgées autonomes ou semi-autonome, avec tous les services et vie en milieu familial. Pour une visite, contactez Jacline au 418-328-4313.

OUVERT À TOUS

SUPER PARTY DES FÊTES 2013

**Samedi
le 28 décembre**

À PARTIR DE 18 H

À LA SALLE MUNICIPALE DE ST-STANISLAS

SOUPER *des fêtes*

Crudités et trempettes

Patates pilées et salade verte

Poulet sauce dijonnaise

Tarte au sucre

Bon appétit !

**SUIVI D'UNE SOIRÉE AVEC
LES FRÈRES LECLAIR**

INVITATION À TOUS, PERSONNES SEULES, FAMILLES, NOUVEAUX ARRIVANTS.
NOUS PROFITERONS DE CE RASSEMBLEMENT POUR DÉVOILER
LE PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2014-2016.

PRÉVENTE : 16 \$ JUSQU'AU 20 DÉCEMBRE

APRÈS : 20 \$ – SOIRÉE SEULEMENT: 5\$

ENFANTS DE 6 À 12 ANS : 8\$ – 5 ANS ET MOINS : GRATUIT

NOMBREUX PRIX DE PRÉSENCE

Vous êtes les bienvenus à ce party !

L'UNIVERSITÉ DU TROISIÈME ÂGE

« Histoire de l'art »

Salle municipale de Saint-Narcisse, 300, rue Principale.
Professeure : Danielle Julien
Coût : 137,50 \$ (10 rencontres de 2 ½ heures)
Les lundis, de 13 h 30 à 16 h (3 février au 7 avril)

Ce cours permet de vous familiariser avec les grands courants artistiques qui ont marqué le 19^e siècle et le début du 20^e siècle. De l'impressionnisme à l'art abstrait et informel, vous pourrez apprécier l'œuvre de plusieurs peintres célèbres.

Inscriptions du 9 au 24 janvier 2014, en ligne par Internet www.uqtr.ca/uta ou, s'il reste des places disponibles, une heure avant le début du premier cours.

Informations : 819-376-5011, poste 2109
418-328-3146

Ouverture de dossier à l'UTA : 30 \$ (une seule fois)

TU CHERCHES UN EMPLOI ? TU AS ENTRE 16 ET 35 ANS ?

Le Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux peut t'aider à mettre ton CV à jour, écrire une lettre de motivation à la hauteur de tes ambitions, te remettre des listes d'employeurs potentiels, voir des trucs pour l'entrevue et plus encore ! Tu n'as qu'à nous téléphoner pour prendre un rendez-vous avec un conseiller en emploi; nos services sont gratuits !
Contact Marilyn au 418-362-3109



AGENDA DES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS LOCAUX

21 déc.	 SOIRÉE DANSANTE (pour tous) Par l'Âge d'Or	Salle municipale de Saint-Stanislas. Animée par Marcel et Diane Charest.
28 déc. 18 h	SUPER PARTY DES FÊTES (pour tous)	Pour information : Lise Déry au 418-328-4121 Voir annonce en page 9
8 janv. 19 h	 SÉANCE extraordinaire du conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2014 - Adoption du programme triennal en immobilisation pour les exercices financiers 2014-2015-2016 - Adoption du règlement établissant le taux des taxes, le coût des services et conditions de perception pour l'année 2014
13 janv. 19 h 30	 SÉANCE du conseil municipal	À la salle municipale
18 janvier	 SOIRÉE DANSANTE (pour tous) Par l'Âge d'Or	Salle municipale de Saint-Stanislas. Animée par Marcel et Diane Charest.
3 février 19 h 30	 SÉANCE du conseil municipal	À la salle municipale
16 février	MICHEL LOUVAIN EN SPECTACLE	Voir annonce en page 7
23 février 10 h	 REPAS-PARTAGE	Au profit des missions des Filles de Jésus en Haïti, au Chili et au Honduras. À la salle municipale. Coût du billet : 11 \$. Pour réserver, contactez Élisabeth Brouillette au 418-328-4284.
	 MARCHE (pour tous)	Tous les jeudis, départ à 9 h 30.



Matières acceptées dans le bac à récupération

Contenants, emballages, imprimés, journaux



ÉCOCENTRES

Les écocentres sont des lieux dédiés à la valorisation des matières. Vous

devez trier vos matières et les déposer dans les conteneurs identifiés par catégories. Une preuve de résidence vous sera demandée. Des frais de 10 \$ par chargement peuvent être appliqués pour certaines catégories de matières. Pour plus de renseignements : rgmrm.com



ÉCOCENTRE mobile

L'écocentre mobile accepte les mêmes matières qu'un écocentre. L'écocentre mobile sera présent, entre 10 h et 16 h, aux dates et endroits suivants :

25 mai	Saint-Angèle-de-Prémont
1 ^{er} juin	Saint-Prosper
21 septembre	Saint-Élie-de-Caxton
28 septembre	Saint-Luc-de-Vincennes

Catégories acceptées

Bois



Métal

Électroménagers, outils, ferraille



Bardeaux d'asphalte

et papier goudronné



Résidus domestiques dangereux

Été
Tous les RDD

Hiver
Peinture, huile et accumulateurs (batteries) de véhicules seulement



Pneus

de route jantés ou non jantés



Autres matières

10 \$ / chargement

Vitre, gypse, laine minérale, tapis, préclart, meubles rembourrés

Branches



Appareils contenant des gaz réfrigérants

Réfrigérateurs, climatiseurs, congélateurs



Agrégats

Brique, béton, asphalte



Résidus verts



Emplacements et horaires

Trois-Rivières
2455, rue Charbonneau

Horaire d'hiver
1^{er} décembre au 31 mars
Mardi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Horaire d'été
1^{er} avril au 30 novembre
Mardi au samedi
8 h 30 à 17 h 30

Shawinigan
2132, avenue de la Transmission

Champlain
295, route Sainte-Marie

Horaire d'hiver
1^{er} décembre au 31 mars
Jeudi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Louiseville
760, avenue Deveault

Saint-Étienne-des-Grès
440, boul. de la Gabelle
entrée no. 4

Horaire d'été
1^{er} avril au 30 novembre
Mardi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Collecte des gros déchets

Les gros déchets (meubles et autres) seront ramassés durant les semaines suivantes:

Du 29 avril au 23 mai

Du 1^{er} au 4 juillet

Du 23 septembre au 17 octobre

Pour les cas spéciaux, en d'autres temps, contactez votre municipalité.

Collecte des feuilles mortes

Les feuilles mortes devront être déposées dans des sacs et elles seront ramassées les semaines suivantes:

Municipalités 28 au 31 octobre

Semaine bleu 11 au 14 novembre

Municipalités 21 au 24 octobre

Semaine verte 4 au 7 novembre

Déchets exclus de la collecte

Les réfrigérateurs, les matériaux de construction et les déchets domestiques dangereux ne sont pas ramassés par le service de collecte des déchets. Ceux-ci doivent être apportés à l'Éco-Centre au site de Champlain.

Secteurs inclus dans le territoire d'une autre municipalité

Collecte même journée que

Batiscan	Rang Nord, Rang Cinq-Mars, Route du Village Champlain	Ste-Geneviève-de-Batiscan
Batiscan	Route 138 à l'est de la rivière Batiscan	Ste-Anne-de-la-Pérade
Champlain	Rang de Picardie, Avenue des 14 Soleils	Batiscan
Ste-Anne-de-la-Pérade	Secteur nord de l'autoroute 40 (Route 159, Rang Petit Ste-Marie et Rapide Nord)	St-Prosper-de-Champlain
Ste-Geneviève-de-Batiscan	Partie du Rang de la Rivière-à-la-Lime au nord de la Route Thibeault	St-Narcisse
Ste-Geneviève-de-Batiscan	Partie du Rang Sud au sud de l'autoroute 40	Batiscan
St-Maurice	Secteur du Lac Thibeault	St-Narcisse
St-Narcisse	Rang St-Félix, Rang Ste-Marguerite	St-Maurice
St-Narcisse	Partie de la Route 352 à l'est du Rang des Chutes Nord	St-Stanislas
St-Prosper-de-Champlain	Partie du Rang St-Augustin à l'ouest de l'intersection de la route 159	Ste-Geneviève-de-Batiscan

Les bacs roulants doivent faire face à la rue (ouverture vers la rue) et placés de façon à être facilement accessibles par les préposés et les équipements de la MRC (minimum de 1 mètre de tout obstacle).

Les déchets doivent être déposés à l'intérieur des bacs roulants. Le couvercle doit être fermé. Sauf lors la collecte des gros déchets, les déchets placés à l'extérieur des bacs roulants ne seront pas ramassés.

Les collectes 25 et 26 décembre 2013 et du 1^{er} et 2 janvier 2014 sont devancées chacune de 2 jours.

Merci de votre collaboration : Le service d'hygiène du milieu de la MRC des Chenaux

Calendrier récupération 2013



La collecte des matières recyclables se fait une fois aux deux semaines et toujours le même jour dans votre quartier. Pour connaître le jour de la collecte dans votre municipalité : rgmrm.com



Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

JANVIER

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Saint-Stanislas = Semaines en bleu

Autres informations au verso

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES 2013



Jour de collecte	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Semaine verte	St-Prosper-de-Champlain	St-Maurice	Ste-Geneviève-de-Batiscan	St-Narcisse
Semaine bleue	Ste-Anne-de-la-Pérade	Batiscan	Champlain / St-Luc-de-Vincennes	St-Stanislas

Feuilles mortes

Gros déchets

JANVIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	Reportées	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	29	29	30	31		

FÉVRIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

AVRIL

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
29 et 30 av.	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1 juin		

JUIN

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1 et 2 jan.			

Collectes spéciales (gros morceaux et feuilles mortes) et autres informations au verso